



# Syrie / L'Union européenne est désormais une partie du problème plutôt qu'une partie de la solution

Par [Dr. Bachar al-Jaafari](#)

Mondialisation.ca, 18 mars 2021

The European Centre for the Study of Extremism, Cambridge Second International Conference

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [SYRIE](#)

*Le 15 mars 2021 s'est tenue une deuxième conférence internationale, virtuelle, organisée par le Centre européen pour l'étude de l'extrémisme, l'« EuroCSE » affilié à l'Université de Cambridge ; la première conférence ayant eu lieu en 2017. Intitulée « A Decade of War on Syria - Future Trajectories », il est toujours possible de la découvrir sur la vidéo de référence [1].*

*Elle a réuni des humanitaires, des ambassadeurs, des diplomates, des journalistes, des académiciens et dans son introduction, le Directeur du centre, Docteur Makhrum Khoury-Machool, a précisé que les participants étaient issus des quatre coins de la planète : Australie, États-Unis, France, Liban, Palestine, Royaume-Uni, Syrie...*

*Nous traduisons ici l'intervention du Vice-ministre syrien des Affaires étrangères et des Expatriés, le Docteur Bachar al-Jaafari. [NdT].*



---

**Vos Seigneuries, Votre Éminence, Excellences, Mesdames et Messieurs, chers collègues et chers amis, Bonsoir à vous tous,**

Je suis heureux d'intervenir à l'occasion de cette deuxième conférence internationale sur la Syrie organisée par l'EuroCSE dans le cadre de cet estimé édifice du patrimoine éducatif de l'Université de Cambridge.

J'ai conscience que, ces cinq dernières années, le centre a dirigé un programme exceptionnel sur la Syrie alors qu'il semble que ce ne soit pas chose facile, même pour des institutions britanniques, de mener un dialogue libre et loyal, de soutenir une diplomatie non officielle ou de briser le blocage médiatique imposé au Royaume-Uni et en Europe.

D'où ma très haute estime pour le Centre, ses parrains et ses conseils académiques. C'est avec bonheur que j'adresse mes sincères remerciements à tous ceux qui ont travaillé dur pour faire que l'ensemble du programme portant sur la Syrie ainsi que cette conférence devienne, contre toute attente, une réalité. Tout comme je suis particulièrement heureux de remercier le directeur d'EuroCSE et l'organisateur de la conférence d'aujourd'hui, le Docteur Makram Khoury-Machool, pour sa résilience, sa persévérance et ses indéniables efforts.

Permettez-moi de commencer par souligner qu'en Syrie nous partons toujours du livre saint de la diplomatie et des relations internationales, à savoir « la Charte des Nations unies », laquelle appelle au respect de la souveraineté, de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États membres. Comme vous le savez tous, la Syrie est un membre fondateur de l'ONU et a toujours fait partie intégrante de la légitimité internationale. En d'autres termes : nous ne sommes pas des débutants ou des nouveaux venus en matière de droit.

### **Mesdames et Messieurs,**

Discuter d'un sujet épineux tel celui des relations euro-syriennes et du rôle négatif de l'Europe dans la crise syrienne actuelle nous amènera indubitablement vers des horizons chargés d'Histoire et nous incitera à poser certaines questions dont les réponses ne seront pas facilement unanimes :

### **L'Europe est-elle une inconnue pour nous Syriens ?**

### **Sommes-nous, nous Syriens, des inconnus pour l'Europe ?**

### **La réponse est définitivement NON !**

Géographiquement, nous sommes parmi les pays et les nations les plus proches du continent européen, ce qui a accru nos interactions au cours des âges. Historiquement, ces interactions n'ont jamais été interrompues et ont contribué, avec leurs avantages et inconvénients, à dessiner la carte de notre région et son rôle sur la scène mondiale. Culturellement, ce processus d'échanges continus a laissé ses empreintes de part et d'autre.

En effet, ce n'est pas par hasard que sept empereurs romains, telle l'impératrice Julia Domna ou Philippe l'Arabe, étaient originaires de Syrie. Ce n'est pas par hasard que l'une des plus belles architectures dont Rome s'enorgueillit encore aujourd'hui -l'Odéon- ait été conçue et réalisée par l'architecte syrien Apollodor de Damas. Les Syriens ont joué un grand rôle dans la civilisation et la culture à l'Est comme à l'Ouest, un rôle qui a jeté un pont entre la Grèce antique et l'Occident, tandis que Saint Paul est parti de Damas pour répandre le Christianisme en Europe, qu'au moins quatre Papes sont d'origine syrienne et que, devant le Palais de Justice à Rome, se dresse encore la statue du juriste syrien Papinian, une figure célèbre pour avoir grandement influencé le droit européen. Et enfin, certains ignorent sans doute que selon la mythologie grecque le nom du continent européen est celui de la princesse Europe, fille d'Agénor le roi phénicien de Tyr, enlevée par Zeus et dont l'image figure sur la pièce de deux euros.



**Par conséquent, l'équation historique nous dit que beaucoup de choses nous rapprochent et que la Syrie a beaucoup donné à l'Europe. Alors, que s'est-il passé ? D'où viennent les erreurs et qu'est-ce qui fait que l'Union européenne n'est plus indépendante dans son approche de la situation syrienne et préfère tourner dans l'orbite étasunienne ?**

Qu'avons-nous fait, nous Syriens, pour que l'Europe nous traite d'une telle manière injuste et injustifiée ?

Sommes-nous, nous Syriens, à l'origine de deux Guerres Mondiales ayant fait des centaines de millions de victimes ?

Avons-nous trempé dans un passé colonial tel celui de l'Europe sur le continent européen ?

Avons-nous comploté un accord du type de l'accord Sykes-Picot pour diviser les pays et implanter Israël au cœur de l'Europe ?

Avons-nous autorisé et facilité le passage clandestin d'extrémistes en Europe via la frontière turque ?

Avons-nous financé, entraîné et soutenu l'EIL et les diverses entités terroristes affiliées pour détruire Paris, Berlin, Madrid et Bruxelles ?

Avons-nous imposé des mesures économiques coercitives unilatérales et un blocus économique étouffant aux peuples européens ?

Avons-nous régulièrement organisé des conférences de donateurs au profit de l'Union européenne sans consultation préalable des pays européens ?

Avons-nous politisé le dossier des réfugiés et, comme l'ont fait les autorités turques, soumis l'Europe au chantage consistant à jeter les Syriens dans la Méditerranée ?

Avons-nous dépensé des milliards d'euros pour empêcher des réfugiés européens dans des pays voisins de rentrer chez eux ?

Beaucoup de questions qui demandent des réponses honnêtes mais exigent, avant tout, une volonté politique et un comportement moral de la part de l'Union européenne afin de mettre un terme définitivement et sans conditions aux souffrances des Syriens. Notre souffrance est réelle et ne doit pas être réduite à une simple rhétorique telle celle adoptée par Josep Borrell, le Haut représentant de l'Union européenne.

**Ces jours-ci, certains pays célèbrent ce qu'ils appellent « le dixième anniversaire du conflit syrien » et l'Union européenne a adopté le jeudi 11 mars dernier une résolution [2] qui fait de l'Europe une partie du problème plutôt qu'une partie de la solution.**

Une résolution biaisée et partielle, en violation flagrante des dispositions de la charte des Nations unies et des principes du droit international ; l'Union européenne rejoignant ainsi d'autres groupes et institutions dans cette entreprise de diabolisation du gouvernement syrien, de son président et de sa famille.

Et ce, alors que la veille de l'adoption de cette résolution, le mercredi 10 mars, M. Josep Borrell avait déclaré devant le Parlement européen que, selon les dernières données, le taux de pauvreté en Syrie s'élève désormais à 80 % et que 12 millions de Syriens -environ 60% de la population- sont gravement touchés par l'insécurité alimentaire, la pandémie Covid-19 ayant aggravé les défis. Déclaration qui condamne M. Borrell et l'Union européenne, laquelle dit défendre les droits de l'homme. N'est-elle pas en train d'adhérer aux mesures économiques coercitives unilatérales et d'imposer des sanctions à la Syrie pour affamer son peuple ? N'est-ce pas un terrorisme économique et un crime contre l'humanité et la démocratie ?

Dès le tout début de 2011, certains pays se sont impliqués dans la crise syrienne. Ils ont envoyé et soutenu des dizaines de milliers de terroristes œuvrant contre l'État et le peuple syriens. Et, désormais, le danger de ces terroristes n'est plus limité à la Syrie, mais menace tous les pays du monde, y compris l'Europe.

**Nous savons tous que l'exploitation du terrorisme comme arme politique fut une sorte de stratégie occidentale mise à exécution en Afghanistan, au Nicaragua, en Irak, en Bolivie, en Iran, en Libye et ailleurs. Cependant, une nouvelle version jugée plus adéquate à la scène syrienne a été sciemment adoptée par les laboratoires des Services de renseignement : les mêmes gouvernements hostiles menant une guerre terroriste contre la Syrie font mine de se soucier du bien-être et de la sécurité du peuple syrien !**

Et le système des Nations Unies chargé de lutter contre le terrorisme a constamment ignoré la réalité de la guerre terroriste imposée à la Syrie depuis 2011. Il va sans dire que cela est dû à la polarisation politique et financière pratiquée par les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne ; **les gouvernements des pays européens, membres du Conseil de sécurité, exploitant autant que possible leur situation privilégiée contre la Syrie, dans le but de déformer les faits, de diaboliser le gouvernement syrien, d'offrir une couverture politique et médiatique aux groupes armés terroristes et d'empêcher le Conseil de sécurité d'inscrire ces groupes ainsi que des centaines de combattants étrangers sur la liste des entités et individus terroristes.**

Ici, permettez-moi de vous rappeler que la chaîne Al-Jazeera -propriété de la famille régnante au Qatar- a offert une plateforme gratuite pour la promotion de l'idéologie terroriste du Front al-Nosra lorsque son correspondant, Ahmad Mansour, a mené deux longs entretiens télévisés avec son chef, le terroriste Abou Mohammad al-Joulani. Plus récemment, le journaliste américain Martin Smith lui a aussi accordé un entretien dans le cadre de l'émission « Front Line » de la chaîne publique américaine PBS. Je voudrais aussi vous rappeler que la délégation qatarie aux Nations Unies a explicitement annoncé qu'elle s'opposait à la décision du Conseil de sécurité d'inscrire le Front al-Nosra sur la liste des entités terroristes. Par conséquent, ne soyez pas surpris qu'un des ces jours ces gouvernements proposent la candidature d'Abou Mohammad al-Joulani pour le prix Nobel de la paix.

Puis, début 2014, des signes ont commencé à apparaître indiquant que le phénomène des combattants terroristes étrangers ne s'arrêtera pas aux frontières de la Syrie et de l'Irak, mais finira par menacer la paix et la sécurité internationales.

C'est alors que l'opinion publique, notamment européenne, a commencé à se poser de sérieuses questions sur le rôle et l'implication des gouvernements européens qui fermaient les yeux sur les voyages de milliers d'extrémistes européens vers la Syrie et l'Irak pour aller rejoindre des groupes terroristes, tels Al-Qaïda, l'EIL ou le Front Al-Nosra.

**Par la suite, la magie s'est retournée contre les magiciens et la marchandise exportée vers la Syrie, en particulier, a entrepris de revenir vers son pays d'origine. Une situation qui a coïncidé avec l'opposition ferme de la Russie et de la Chine aux tentatives menées au sein du Conseil de sécurité par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France afin de déformer des faits concernant le terrorisme financé et soutenu par des gouvernements régionaux, au premier rang desquels la Turquie, le Qatar et Israël.**

C'est alors que le Conseil de sécurité a commencé à être témoin de tentatives visant l'adoption d'une succession de résolutions liées à la lutte contre le terrorisme, dont la plupart étaient directement ou indirectement liées à la situation tragique en Syrie. Un nouveau langage est apparu dans les textes des résolutions à propos des différents groupes terroristes, de leur rôle respectif, des combattants étrangers, du vol de pétrole et d'antiquités pour le financement du terrorisme. Et ce, parallèlement à une autre pratique passant par le paiement de rançons contre la libération d'otages. Une pratique dangereuse liée aux Qataris qui finançaient ainsi le terrorisme directement et indirectement, en violation de la résolution 2133 (2016), néanmoins abordée par le Conseil de sécurité d'une manière plutôt théorique.

**À savoir que jusqu'ici, le Conseil de sécurité a adopté 23 résolutions concernant la lutte contre le terrorisme. Pourtant, des gouvernements régionaux continuent de soutenir, financer et faciliter le transfert de terroristes, d'armes et d'argent vers la Syrie, tout en maintenant odieusement qu'il s'agit d'une « opposition modérée armée syrienne ».**

À savoir aussi que les représentants des États-Unis et d'autres pays ont empêché le Conseil de sécurité d'inscrire de nombreuses organisations et individus terroristes sur ses listes de sanctions imposées aux entités et personnes impliquées dans le soutien, l'armement, le financement et le blanchiment d'argent destinés essentiellement aux terroristes sévissant en Syrie. Un comportement qui a atteint un degré d'insensibilité extrême lorsque la Représentante permanente des États-Unis et son gouvernement ont nié pendant des mois l'existence même de la fameuse organisation terroriste « le Front al-Nosra ». Ils ont continué à affirmer qu'il s'agissait d'un mythe inventé par le gouvernement syrien pour justifier la répression de manifestants pacifiques, jusqu'à ce que le gouvernement étasunien cède devant la réalité et permette, avec ses alliés, son inscription sur les listes de sanctions de l'ONU fin mai 2013. Et lorsque, tel le caméléon, le Front al-Nosra a mué pour devenir « Hay'at Tahrir al-Cham », le gouvernement étasunien a rejeté la demande de son inscription sur les listes de sanctions de l'ONU jusqu'à ce que le département du Trésor américain l'ait inscrit sur sa propre liste de sanctions.

Actuellement, les États-Unis continuent de faire obstruction, au sein du Conseil de sécurité, à la demande de la Russie, de la Chine et de la Syrie d'inscrire les « Hourras al-Dine » sur les listes de sanction de l'ONU, alors qu'il s'agit de la plus dangereuse des organisations terroristes sévissant en Syrie et dont les affiliés étrangers sont les plus violents. Dans ce cas particulier, l'hypocrisie a atteint un niveau sans précédent, puisque le département du Trésor américain a inclus l'organisation Hourras al-Dine sur sa liste de sanctions, tandis que le gouvernement étasunien refuse toujours son inscription sur les listes de sanctions de l'ONU.

À savoir également que le gouvernement syrien a documenté et authentifié des informations concernant la participation d'individus aux agressions terroristes de l'EIL, du Front al-Nosra et des Hourras al-Dine suite à leur libération conditionnelle de Guantanamo et leur assignation à résidence dans des pays d'Amérique latine.

Ces gouvernements complices du terrorisme, dont la plupart sont d'anciennes puissances coloniales ou des fauteurs de guerre, insultent la charte de l'ONU et notre intelligence en envahissant certaines régions de Syrie sous la fausse bannière de l'article 51 de la charte des Nations Unies [3]. Un article auquel ils se réfèrent pour dissimuler leurs appréhensions quant aux conséquences de leur agression tout en établissant une soi-disant coalition

internationale basée sur une action unilatérale et sans autorisation du Conseil de sécurité. On ne peut pas être pyromane et prétendre être pompier !

Nous appelons donc à l'union des efforts pour combattre le terrorisme en pleine coordination avec le gouvernement syrien, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sans porter atteinte à la souveraineté de la Syrie.

L'insistance de certains gouvernements à ne pas se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, en refusant de reprendre leurs terroristes nationaux et leurs familles, révèle leur profonde hypocrisie. La Syrie, quant à elle, est déterminée à éliminer tous les reliquats du terrorisme et à mettre un terme au phénomène des combattants terroristes étrangers « transfrontaliers ».

Dans ce contexte, nous condamnons les tentatives d'ingérence dans nos affaires intérieures sous le prétexte de l'aide humanitaire.

**Et nous réaffirmons notre rejet de la conférence de Bruxelles [cinquième conférence des dits donateurs qui se tiendra à Bruxelles les 29 et 30 mars 2021 ; NdT], alors que l'Union européenne impose des sanctions qui aggravent les souffrances du peuple syrien. Il est ironique de la voir imposer des mesures économiques coercitives unilatérales criminelles contre le peuple syrien et de clamer, en même temps, sa détermination et son engagement à aider ce même peuple syrien.**

Le gouvernement syrien a toujours souhaité s'engager dans le processus politique à condition qu'il reste conforme à ses principes nationaux et constitutionnels. À cet égard, la Syrie insiste sur l'indépendance du comité constitutionnel, lequel relève exclusivement du peuple syrien qui a le droit de déterminer son avenir sans ingérence extérieure.

À cette fin, nous demandons aux Nations Unies de jouer leur rôle de médiateur honnête et impartial, et d'empêcher certains pays de s'immiscer dans les affaires de cette commission par imposition de leurs propres agendas ou par des recommandations suspectes à l'envoyé du Secrétaire général.

Certains pays occidentaux sont influencés par les États-Unis d'Amérique. Ils continuent de bloquer le processus politique et de politiser les besoins humanitaires afin de s'en servir comme prétexte pour concrétiser leurs agendas politiques. C'est pour cela qu'ils votent en faveur de mesures telle que « l'assistance transfrontalière » qui viole la souveraineté syrienne et continuent de promouvoir le passage par Gaziantep, en se préparant actuellement à étendre les effets de la résolution 2165 (2014) et de la résolution 2533 (2020) [4]. S'agissant de Gaziantep, je vous invite à consulter les documents de M. Snowden qui démontrent que cette région est devenue le principal centre utilisé par les autorités turques pour former des combattants terroristes avant de les envoyer en Syrie, en Libye, au Yémen ou ailleurs.

**Permettez-moi de conclure en disant que la crise humanitaire ne sera pas résolue en distribuant de l'aide ou en accusant le gouvernement syrien de ne pas coopérer, mais en levant les mesures coercitives unilatérales imposées au peuple syrien.**

Je vous remercie pour votre attention

*Traduit par Mouna Alno-Nakhal pour Mondialisation.ca*

**Notes :**

[1][[Vidéo /The European Centre for the Study of Extremism, Cambridge Second International Conference: A Decade of War on Syria - Future Trajectories](#)]

<https://www.facebook.com/1090657101004962/videos/1309942092711411>

[2] **Parlement européen : Textes adoptés le 11 mars 2021- Bruxelles- Le conflit syrien - dix ans après le soulèvement**

[https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0088\\_FR.html](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0088_FR.html)

Extraits d'un texte sidérant par ses odieux mensonges pour tout Syrien ayant vécu la réalité de la guerre sur son pays :

« ...a ajouté le nouveau ministre syrien des affaires étrangères à la liste des sanctions de l'Union européenne contre les responsables de la répression violente en Syrie...37. demande instamment à l'Union et à ses États membres de renouveler et de compléter la liste des personnes faisant l'objet de sanctions ciblées au titre du régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme, en y ajoutant les commandants civils et militaires syriens, russes et iraniens qui de toute évidence sont impliqués dans des crimes de guerre [sic !] ».

[3] [Article 51 de la Charte des Nations Unies \(24 Oct. 1945 – mis à jour le 03 Nov. 2008\)](#)]

« Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales ».

[4] **Les résolutions du Conseil de sécurité 2165 (2014) et 2533 (2020)**

La résolution 2165 autorise l'ONU à fournir une aide humanitaire transfrontalière via la Jordanie, la Turquie et l'Irak sans le consentement du gouvernement syrien, et établit un mécanisme de suivi pour surveiller sa mise en œuvre... Arrivée à expiration le 10 janvier 2020, elle n'a pas été renouvelée, la Russie et la Chine ayant opposé leur veto à une résolution de l'ONU proposant de renouveler son mécanisme.

La résolution 2533 autorise un seul point de passage pour l'aide transfrontalière, situé à la frontière turco-syrienne [Bab al-Hawa], la Russie et la Chine ayant opposé leur veto au renouvellement de la résolution 2165.

La source originale de cet article est The European Centre for the Study of Extremism, Cambridge Second International Conference  
Copyright © [Dr. Bachar al-Jaafari](#), The European Centre for the Study of Extremism, Cambridge Second International Conference, 2021

---

Articles Par : [Dr. Bachar al-Jaafari](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)